

# pomiculteurs

## Les principaux sujets dans votre Bulletin

- **Mise en marché équitable**  
p.1-2
- **Prix de la pomme fraîche**  
p.3
- **Prix de la pomme de transformation**  
p.4
- **Résolutions AGA CCH**
- **Planification stratégique de la filière pomicole**  
p.6
- **Maladie des proliférations du pommier**  
p.8-9
- **Promotion 2012-2013**  
p. 9
- **Site Internet**  
p.9
- **Paiements anticipés – volet printanier**  
p.10
- **Brûlure bactérienne**  
p.10
- **Coût de production 2011**  
p.11
- **Arrimage entre l'ASRA et les programmes Agri**  
p. 12

## Mise en marché équitable

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a déjà tenu deux jours d'audience publique les 12 et 25 avril derniers dans le but de recevoir les observations de tous les intervenants intéressés au dossier du mécanisme de mise en marché équitable. Les producteurs de pommes du Québec peuvent faire parvenir leurs commentaires directement à la Régie concernant ce projet d'ici le 17 mai tel que paru dans l'avis de séance publique Pommes dans la TCN du 24 avril dernier soit par courriel [rmaq@rmaq.qc.ca](mailto:rmaq@rmaq.qc.ca) ou par télécopieur au 514-873-3984. De plus, la Régie recevra les observations des personnes intéressées lors d'une séance publique qui se tiendra le 31 mai prochain.

La Fédération des producteurs de pommes du Québec a exposé, lors de ces journées d'audience, la décision prise par les producteurs membres de la Fédération lors de l'Assemblée générale extraordinaire de juin 2012 et de l'Assemblée générale annuelle de janvier 2013. La décision adoptée est la mise en place d'un nouveau frais de mise en marché ou contribution spéciale de 0,35 \$ par minot de pommes de variétés tardives destinées à la mise en marché à l'état frais, à la récolte ou réfrigérée, avant classement, et ce, dans le but de compenser les producteurs pour leurs pommes entreposées en chambres à atmosphère contrôlée destinées à l'état frais, avant classement, s'il y a lieu. Cette décision fait suite à un mandat confié à la Fédération lors de l'Assemblée générale annuelle du Plan conjoint de janvier 2011 et va dans la continuité des orientations du plan stratégique de la filière pomicole du Québec 2010-2015.

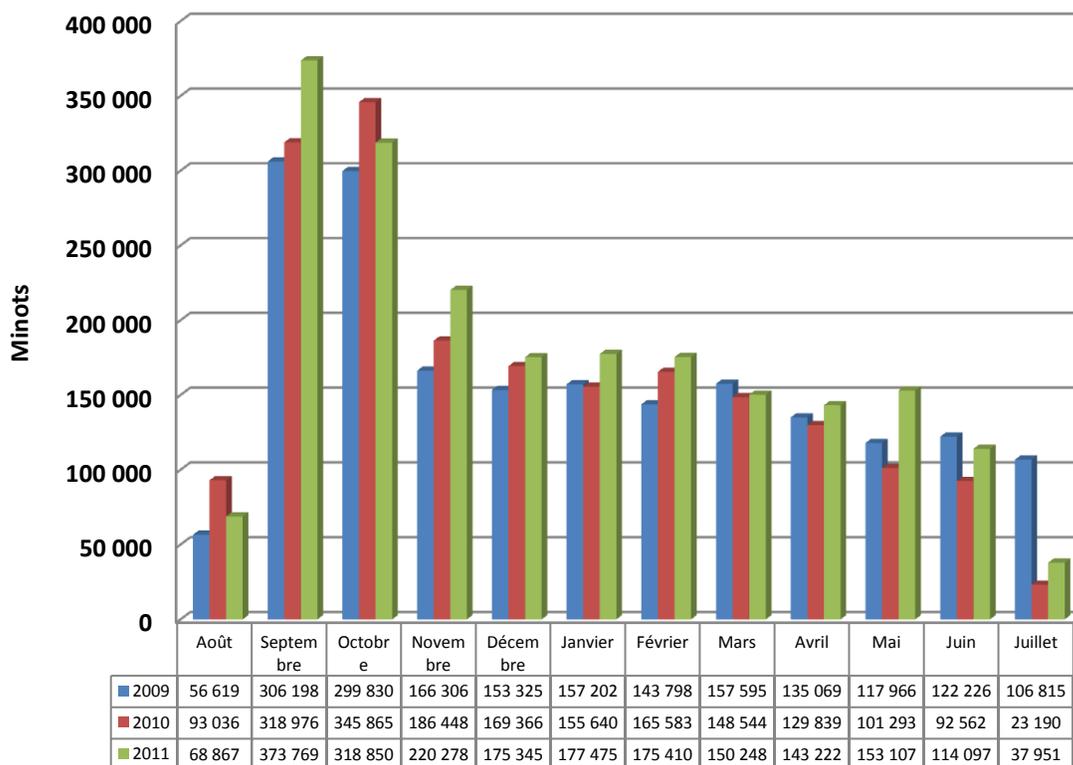
Il est important de comprendre le principe recherché par ce nouveau frais de mise en marché. Afin d'assurer le maintien des prix, il est essentiel d'assurer un écoulement ordonné des pommes à l'année en évitant un surplus à l'automne. Les producteurs qui entreposent en chambre AC permettent un approvisionnement des marchés à l'année, favorisant l'obtention de meilleurs prix à la récolte en évitant de mettre en marché à l'automne des quantités importantes de pommes qui autrement auraient un effet à la baisse sur les prix.

De plus, l'écoulement ordonné des pommes tout au long de l'année permet de sécuriser l'espace tablette des pommes du Québec dans le grand réseau de la distribution; à cet égard, l'entreposage en chambre à atmosphère contrôlée permet d'approvisionner le marché avec des pommes de qualité à des périodes de l'année où les pommes de l'extérieur du Québec prendraient autrement le dessus sur l'espace tablette.

Le graphique 1 ci-dessous illustre l'écoulement des pommes tardives destinées à la consommation à l'état frais auprès des agents autorisés; il permet de constater qu'après

l'écoulement d'un volume de pommes important à l'automne, les volumes de pommes sont écoulés de façon régulière tout au cours de l'année jusqu'en juillet, permettant ainsi d'offrir des pommes du Québec dans le réseau de distribution à l'année.

**Graphique 1. Écoulement des pommes tardives destinées à la consommation à l'état frais auprès des agents autorisés pour les récoltes 2009 à 2011**



Source : Base de données de la FPPQ

Le graphique 1 illustre qu'entre les mois de novembre et juillet, des quantités non négligeables de pommes du Québec sont mises en marché de façon régulière.

Il est donc essentiel de sécuriser une mise en marché régulière tout au long de l'année afin de s'assurer que celle-ci demeurera ordonnée dans les prochaines années. Dans le cas contraire, on pourrait assister à une désorganisation de la mise en marché qui pourrait se traduire par une impossibilité de fournir des pommes du Québec dans le réseau de la distribution à l'année, une diminution de l'espace tablette pour les pommes du Québec et finalement, un effondrement de la structure de prix.

Les producteurs qui entreposent une grande partie de leur volume destiné à l'état frais en atmosphère contrôlée pour fournir le marché à l'hiver et au printemps doivent retrouver une certaine équité par rapport aux producteurs qui réussissent à vendre l'ensemble de leur récolte à l'automne, à un bon prix, sans perte reliée à l'entreposage. Cet état de fait est rendu possible grâce à la structure de prix établie par le comité de fixation des prix des pommes destinées à l'état frais, qui cherche à obtenir les meilleurs prix durant toute l'année.

À titre d'exemple, le comité a réussi à fixer le prix à l'automne dernier à 20,00 \$ du minot pour la pomme tardive destinée à la consommation à l'état frais en sac. Il est plus difficile par la suite d'augmenter le prix de la pomme AC, car il faut tenir compte des conditions du marché. La Fédération aimerait avoir une réponse de la Régie avant le début du mois d'août pour la mise en place du projet pour la récolte 2013.

## **Prix minimum de la pomme tardive destinée à la consommation à l'état frais – récolte 2012**

Date	Sunrise Paulared Lobo Gingergold	Cortland	McIntosh Spartan Autres variétés tardives	Honeycrisp*	Rouge Délicieuse	Jaune Délicieuse	Gala	Empire
À compter du début de l'écoulement	S : 20,00 \$ C : 24,00 \$	S : 20,00 \$ C : 26,00 \$	S : 20,00 \$ C : 24,00 \$	S : 50,00 \$ C : 50,00 \$	S : 20,00 \$ C : 24,00 \$	S : 20,00 \$ C : 26,00 \$	S : 20,00 \$ C : 26,00 \$	S : 20,00 \$ C : 26,00 \$
À compter de l'ouverture des chambres A.C.		S : 20,00 \$ C : 26,00 \$	S : 20,00 \$ C : 26,00 \$	S : 50,00 \$ C : 50,00 \$	S : 20,00 \$ C : 26,00 \$			

\* **Spécifications pour la Honeycrisp**

- calibre minimal : 2 3/4 pouces (70 mm) en cellule ou en sac
- Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire
- Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit

S: Sac

C: cellule

Suite à la décision du comité de prix, **le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera aussi sur le pourcentage des pommes de gros calibre** pour les ventes effectuées en benne, demi-benne ou minot en vrac.

Les membres du comité de prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et de la Fédération des producteurs de pommes du Québec ont décidé, le 1<sup>er</sup> novembre dernier, de **maintenir le même prix de la pomme en sac. De plus, le prix de la Pomme Pouce demeure inchangé.**

<b>Pomme Pouce* : destinée aux Centres de la petite enfance et garderies exclusivement Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Cortland, Spartan, Empire et Gala</b>					
	Paulared	Cortland	Gala	McIntosh Spartan	Empire
À compter du début de l'écoulement	14,00 \$	14,00 \$	14,00 \$	14,00 \$	14,00 \$
À compter de l'ouverture des chambres A.C.	14,00 \$	14,00 \$	14,00 \$	14,00 \$	14,00 \$

\* Précisions sur Pomme Pouce : Les pommes avec **les calibres 2 1/4 à 2 3/8 po.** pour les variétés McIntosh, Spartan et Empire **2 1/4 à 2 1/2 po.** pour les variétés Paulared, Gala et Cortland **et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac.**

## **Prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais**

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais (téléphonique) se tiendra sur demande des membres du comité.

## Prix minimum de la pomme destinée à la transformation – Récolte 2012 – FAB le producteur

Décisions du comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation.

DATE JOUR/MOIS	POMMES À JUS STANDARD	• POMMES À SAUCE	• POMMES À JUS OPALESCEMENT
À compter du début de la récolte	<b>Hâtives</b> 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres.	<b>Hâtives</b> 0,20 \$ la livre ou 8,40 \$ le minot de 42 livres.	<b>Hâtives</b> 0,020 \$ la livre ou 8,40 \$ le minot de 42 livres.
À compter du début de la récolte	<b>Tardives</b> 0,0575 \$ la livre ou 2,42 \$ le minot de 42 livres. ** ***	<b>Tardives</b> 0,22 \$ la livre ou 9,24 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)  0,20 \$ la livre ou 8,40 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate).	<b>Tardives</b> 0,22 \$ la livre ou 9,24 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage).  0,20 \$ la livre ou 8,40 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate).
À compter du 16 décembre 2012	<b>Tardives</b> 0,0575 \$ la livre ou 2,42 \$ le minot de 42 livres. ****		
À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2013		<b>Tardives</b> 0,19 \$ la livre ou 7,98 \$ le minot de 42 livres.	<b>Tardives</b> 0,19 \$ la livre ou 7,98 \$ le minot de 42 livres.

- Les transformateurs demandent que les pommes livrées dans cette catégorie ne soient pas de la pomme tombée, mais de la pomme cueillie de qualité.
- Les transformateurs mentionnent que dans les cas de tavelure, la tolérance sera de 5 %. Au-dessus du 5 %, ce sera du cas par cas et les pommes seront vérifiées par les transformateurs avant l'achat.

\*\* Pour des questions administratives et logistiques, A. Lassonde Inc paiera aux producteurs 0,085 \$ la livre pour les variétés Paulared et Lobo jusqu'au 6 septembre prochain.

\*\*\* L'an dernier la Fédération et le Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (CTAC) ont signé une entente valide pour l'automne 2011 et 2012, le prix fixé était de 0,0575 \$/livre ou 115,00 \$/tonne (2,42\$/ minot).

**COMMUNIQUÉ DE A. LASSONDE INC. Le 11 octobre 2012, A. Lassonde annonce que le prix de la pomme à jus standard restera à 0,10 \$/lb FOB le producteur jusqu'au prochain avis.** Le très faible volume reçu à date et celui anticipé dans les prochaines semaines motivent cette décision. Advenant un changement de ces conditions, l'entreprise se réserve le droit de changer cette décision.

À partir du prochain avis jusqu'à la fin de la saison de la pomme ramassée par terre (au plus tard le 15 décembre), le prix sera de 0,07 \$/lb FOB le producteur.

\*\*\*\* Le comité s'est réuni et il n'y a pas de nouvelle entente concernant le prix du jus standard.



Si vous avez des pommes de transformation disponibles dans la catégorie « jus opalescent et sauce » et que vous n'avez pas d'acheteur, veuillez communiquer avec Les Vergers Leahy inc. au 450 827-2544 et en discuter avec M. Mitchell Leahy au poste 271. Les pommes doivent cependant respecter les critères pour cette catégorie.

# ***Principales résolutions touchant la production pomicole adoptées à la 91<sup>e</sup> assemblée générale annuelle du Conseil canadien de l'horticulture (CCH)***

## ***2013-02 Contenants en plastique réutilisables et biosécurité***

**IL EST RÉSOLU QUE** le CCH collabore avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) afin de garantir qu'une étude scientifique complète soit menée dans le but d'examiner les problèmes possibles liés à la biosécurité, y compris la pathogénicité végétale pour déterminer les risques potentiels pour la santé humaine ou la base de production, et dans le but de formuler des recommandations sur les pratiques de gestion, de manipulation et d'utilisation des contenants en plastique réutilisables visant à éliminer ces risques.

## ***2013-08 Déduction pour le logement des travailleurs étrangers temporaires***

**IL EST RÉSOLU QUE** le CCH appuie les démarches de FERME et des producteurs agricoles québécois afin que Service Canada ne fixe pas de limite à la déduction qui peut être prise sur le salaire des travailleurs agricoles et que les lois provinciales s'appliquent à cet effet.

## ***2013-09 Rôle du CCH dans le dossier des agences nationales pour la promotion et la recherche***

**IL EST RÉSOLU QUE** le CCH d'appuyer la proposition pour la mise en place d'un conseil national pour la promotion et la recherche dans la fraise; et

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** le CCH fasse toutes les représentations nécessaires auprès de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) et des autres intervenants pertinents pour obtenir l'appui de toutes les parties à cette proposition et aux autres propositions à venir.

## ***2013-10 Assurance risque en cas de rappel de produits***

**IL EST RÉSOLU QUE** le CCH demande à Agriculture et Agroalimentaire Canada de mettre en place un programme d'assurance rappel accessible pour l'ensemble des productions agricoles.

## ***2013-11 Annulation des compressions budgétaires touchant Agri-stabilité et Agri-investissement***

**IL EST RÉSOLU QUE** le CCH s'oppose à la décision des gouvernements provinciaux et fédéral de réduire le financement des programmes visant les risques agricoles.

## ***2013-12 Produits de protection des cultures à prix concurrentiels***

**IL EST RÉSOLU QUE** le gouvernement canadien s'assure que les prix des produits de protection des cultures au Canada sont concurrentiels avec ceux aux États-Unis.

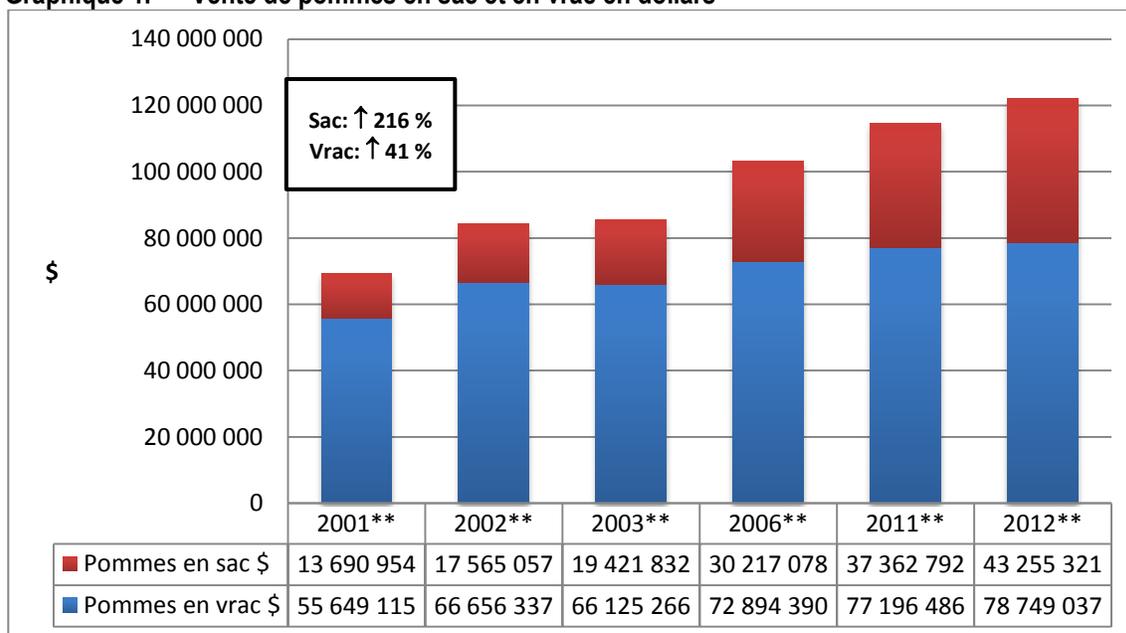
## ***2013-14 Immigration de travailleurs agricoles pour appuyer la relève en agriculture***

**IL EST RÉSOLU QUE** le gouvernement canadien élargisse les objectifs d'immigration économiques pour inclure les travailleurs agricoles du Programme pour les travailleurs peu spécialisés, qui sont soutenus par des exploitants agricoles.

## Mise à jour sur les réalisations de la planification stratégique de la filière pomicole québécoise

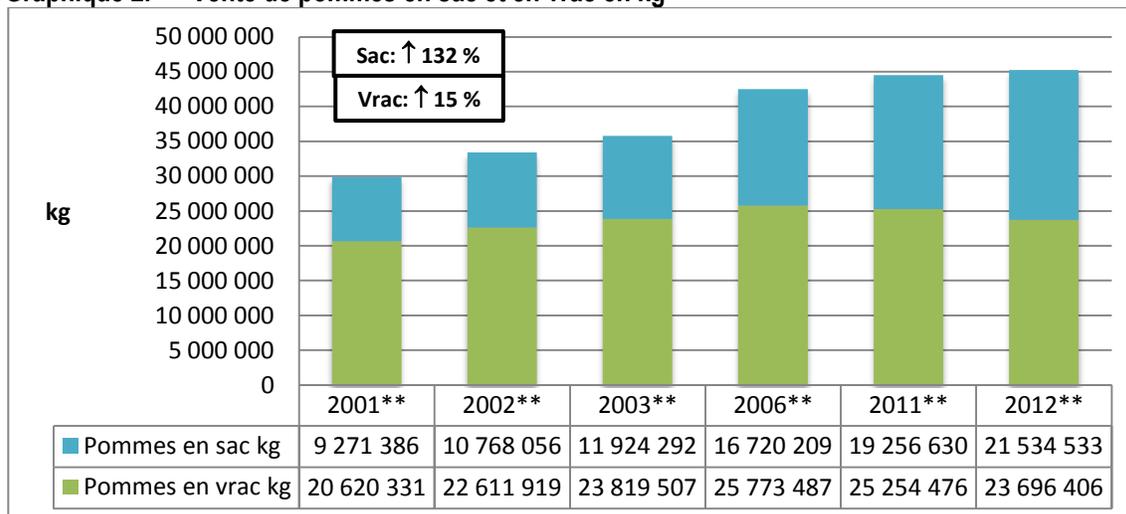
Dans le cadre de la réalisation de la planification stratégique, une des actions visait à obtenir les données d'achat des consommateurs dans le réseau bannières et supermarchés du Québec (Revue de marché Nielsen) afin de pouvoir suivre le taux de pénétration des pommes du Québec. Les résultats obtenus ont permis de constater qu'entre 2000 et 2012, les données globales permettent de constater que la catégorie « pomme » est en augmentation dans les grandes bannières (graphiques 1 et 2). De plus, on constate que la catégorie « pommes en sac » connaît une augmentation supérieure à la catégorie « pommes en vrac ».

Graphique 1. Vente de pommes en sac et en vrac en dollars



\*\*52 semaines se terminant fin octobre début novembre de (2001 à 2012)

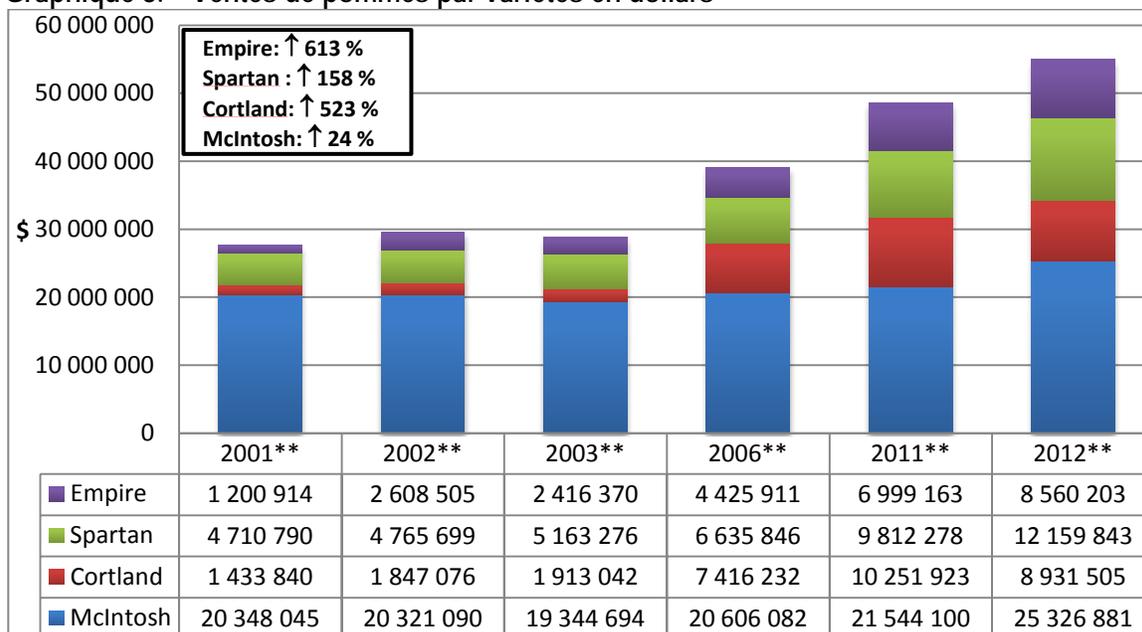
Graphique 2. Vente de pommes en sac et en vrac en kg



\*\*52 semaines se terminant fin octobre début novembre de (2001 à 2012)

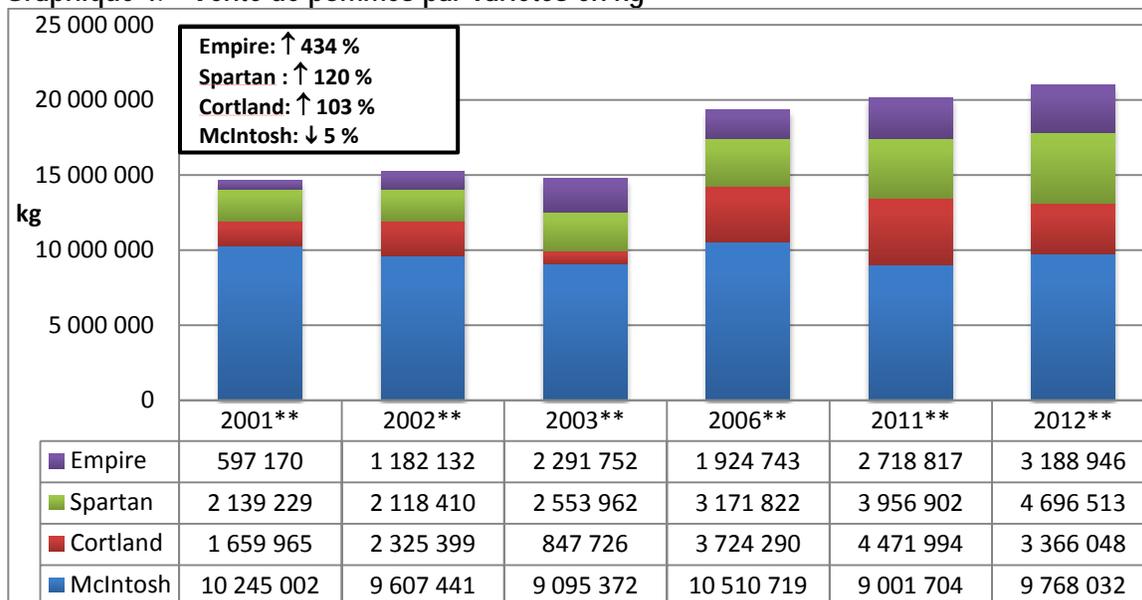
C'est la variété Empire qui connaît la plus grande augmentation de vente (\$, kg) (graphiques 3 et 4). Les variétés Spartan et Cortland sont aussi en augmentation. On observe pour la variété McIntosh une légère augmentation des ventes en dollars et une légère diminution des volumes.

**Graphique 3. Ventes de pommes par variétés en dollars**



\*\*52 semaines se terminant fin octobre début novembre de (2001 à 2012)

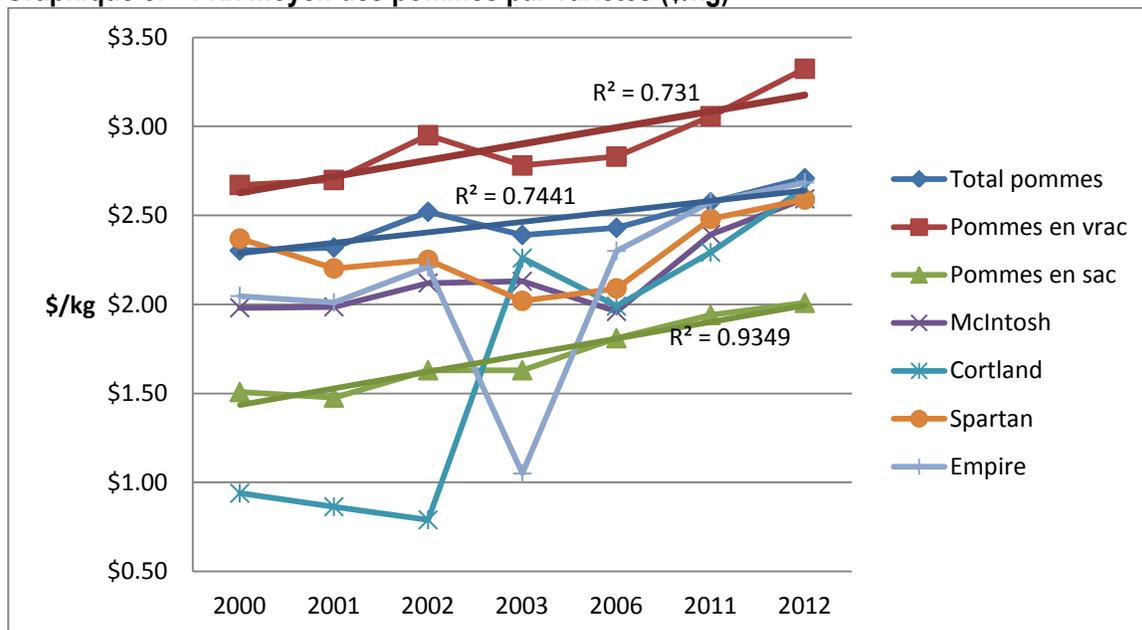
**Graphique 4. Vente de pommes par variétés en kg**



\*\*52 semaines se terminant fin octobre début novembre de (2001 à 2012)

Depuis 2000, le prix moyen des pommes est en augmentation (graphique 5). Cette augmentation est particulièrement marquée pour la pomme en sac.

**Graphique 5. Prix moyen des pommes par variétés (\$/kg)**



\*\*52 semaines se terminant fin octobre début novembre de (2001 à 2012)

Les efforts investis au cours des dix dernières années dans l'amélioration de la qualité des pommes offertes aux consommateurs ainsi que la promotion de Pommes Qualité Québec ont permis à l'industrie pomicole de mieux se positionner auprès de la grande distribution et des consommateurs.

## ***La maladie des proliférations du pommier détectée en Nouvelle-Écosse***

(extrait du Bulletin d'information du Réseau d'avertissement phytosanitaire No.3)



L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a détecté la maladie des proliférations du pommier (MPP) dans un verger de pommiers situé près de Kentville, en Nouvelle-Écosse. Le verger affecté a été mis sous quarantaine.

La MPP (*Candidatus Phytoplasma mali*) est considérée comme un organisme de quarantaine au Canada et aux États-Unis (É.-U.). On le retrouve partout en Europe, où on le considère comme l'une des maladies du pommier les plus ravageuses. C'est la première fois que la MPP est détectée en Amérique du Nord.

Les arbres infectés sont de la variété « Pacific Gala ». Ces arbres ont été importés des É.-U. au Canada en 2008. Il est cependant important de souligner que la source exacte de l'infestation n'est pas encore connue. L'ACIA a avisé le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA). Le USDA a fourni à l'ACIA des données additionnelles et est en train d'effectuer des analyses aux pépinières d'où est provenu le matériel. L'ACIA mène actuellement des consultations auprès des provinces et de groupes d'intervenants nationaux au sujet de mesures réglementaires potentielles. Plus de détails à propos de ces décisions seront fournis dès que possible.

Voici quelques exemples de symptômes de la MPP :

- Nouvelles pousses près des bourgeons axillaires, donnant au bout des branches affectées une allure de balais.
- Feuilles en rosette.
- Stipules des feuilles plus grosses.
- Ralentissement de la croissance et diminution de la taille et de la teneur en sucre des fruits.

Pour plus d'information, veuillez consulter le Bulletin d'information du Réseau d'avertissement phytosanitaire No 3 à l'adresse suivante : [www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03pom13.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03pom13.pdf)

## Promotion 2012 – 2013



Budget : Fédération des producteurs de pommes du Québec et Association des emballeurs de pommes du Québec : 330 000 \$ (100 000 \$) provient de l'AEPQ.

La campagne de promotion s'est terminée à la fin mars 2013. Nous avons demandé à Léger Marketing d'effectuer un sondage omniweb sur la notoriété des Pommes Qualité Québec. Les mêmes questions des trois dernières années ont été utilisées dans le but de nous permettre de voir l'évolution des résultats.

La campagne avait plusieurs volets, tels que la télévision à Radio Canada, RDI et ARTV, les réseaux sociaux (Facebook) ainsi que les panneaux d'affichage près des routes et autoroutes.

En ce qui concerne Facebook, un concours *Amoureux de la pomme* qui permettait de gagner rien de moins qu'un an d'épicerie (valeur de 5 200) ainsi que neuf prix secondaires au total ont été offerts tout au long de la campagne (1 800 \$). Les gagnants étaient de Verdun, Jonquière, Salaberry-de-Valleyfield, Roberval, Granby, Ste-Sophie de Lévrard, St-Alexandre de Kamouraska ainsi que Vaudreuil. Le 8 mai 2013, nous avons 40 300 amis sur Facebook.

## Site Internet – section autocueillette

Vous avez rempli votre déclaration de production et nous avez déclarés et payé une quantité de minots pour vos ventes directes aux consommateurs? Vous pourriez être présent sur notre site Internet à la section autocueillette (par région et ville) au: [www.lapommeduquebec.ca/pages/PQQ/region.aspx](http://www.lapommeduquebec.ca/pages/PQQ/region.aspx)

Parmi les sections les plus consultées sur le site Internet, est celle de l'autocueillette qui a été vue à 101 060 reprises entre le 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2012. Il s'agit d'une très belle visibilité pour les producteurs. La seule condition est de remplir votre déclaration de production et payer les quantités en ventes directes aux consommateurs. En plus, lors de demandes d'informations des consommateurs pour les vergers qui ouvrent leurs portes, la Fédération les dirige vers le site Internet.

**Vous avez des questions, il nous fera plaisir d'y répondre. Veuillez communiquer avec M<sup>me</sup> Catherine Kouznetzoff au 450 679-0540, poste 8586.**





## **Paiements anticipés – volet printanier – campagne 2013-2014**

La Fédération vous offre la possibilité de recevoir une avance dans le cadre du programme de paiements anticipés volet printanier.

Pour les producteurs qui ont déjà reçu des paiements anticipés – volet printanier ou automnal 2012-2013, **ils ont déjà reçu le formulaire à compléter**. Pour les autres qui voudraient se prévaloir de cette avance, veuillez communiquer avec M<sup>me</sup> Catherine Kouznetzoff au 450 679-0540, poste 8586.

Le but du programme des paiements anticipés volet printanier est de fournir aux producteurs de pommes les fonds nécessaires pour payer les différents travaux et traitements phytosanitaires au printemps.

Avec sa demande, le producteur doit nous remettre son certificat d'assurance récolte (ASREC) et peut bonifier, selon le cas, son montant en nous fournissant l'Agri-stabilité (PCSRA). Pour un producteur qui n'a pas d'ASREC, il peut utiliser l'Agri-stabilité (PCSRA). Toute demande doit être reçue à la Fédération au plus tard le **14 juin 2013**.



## **Gagnants au Finger Lake International Wine competition**

La Fédération désire féliciter les gagnants de la compétition internationale Finger Lake qui se tenait à Rochester, NY les 23 et 24 mars derniers.

MÉDAILLE	ENTREPRISE	NOM DU PRODUIT
Or double	Domaine de la Source A Marguerite	La Cuvée des Ti-coq
Or double	La Face cachée de la Pomme	Neige Bubble
Or	Cidrerie du Minot	Crémant de Pomme du Minot
Or	Domaine de Lavoie	Domaine de Lavoie, Cidre de glace
Argent	Cidrerie du Minot	Crémant de Glace
Argent	Cidrerie du Minot	Du Minot Brut
Argent	Cidrerie Verger Léo Boutin	Mont de Glace
Argent	Coteau Rougemont	Cidre de Glace Réserve
Argent	Domaine De Lavoie	Domaine De Lavoie, Cidre de glace Mousseux
Argent	Intermiel	Macle Ice Cider
Argent	Intermiel	Macle Réserve cidre de glace
Argent	La Face cachée de la Pomme	Neige Récolte d'Hiver
Argent	La Face cachée de la Pomme	Neige Réserve
Bronze	Cidrerie du Minot	Du Minot des Glaces
Bronze	Cidrerie du Minot	Mystique
Bronze	Verger Biologique Maniadakis	Eros
Bronze	Verger Biologique Maniadakis	Eros Cidre de Glace

## **Intervention réglementaire contre la brûlure bactérienne** (Alain Garneau, agronome, M. Sc, Coordonnateur des mesures législatives en phytoprotection au MAPAQ - Direction de la phytoprotection).

La brûlure bactérienne, désignée également par feu bactérien, est probablement la plus importante maladie du pommier. Causée par une bactérie (*Erwinia amylovora*), cette maladie peut également s'attaquer aux poiriers et à plusieurs autres plantes indigènes et ornementales. Au cours des dix dernières années, deux épidémies de feu bactérien ont sévi au Québec : à Rougemont en 2002 et dans les Basses-Laurentides en 2012. Ces épidémies ont causé des pertes économiques importantes à plusieurs producteurs pomicoles. La brûlure bactérienne est une maladie réglementée en vertu de la **Loi sur la protection sanitaire des cultures**. À ce titre, tout propriétaire de végétaux infectés par le feu bactérien doit prendre les mesures

nécessaires pour éviter que cette maladie se propage à des productions agricoles commerciales dans le voisinage. L'élimination des symptômes de feu bactérien est la principale mesure afin de réduire les dégâts et la dissémination des bactéries. Ceci peut impliquer des tailles plus ou moins sévères, mais également l'élimination des arbres atteints.

Dans un monde idéal, tous les producteurs et propriétaires de pommiers élimineraient les symptômes de feu bactérien chaque année. Dans la vraie vie, certaines personnes négligent ou retardent ces travaux. C'est pour remédier à cette situation que la Loi sur la protection sanitaire des cultures intervient. Afin de faire corriger une situation à risque, un inspecteur peut ordonner l'élimination des symptômes de la maladie, l'abattage d'arbres et des traitements antiparasitaires. Dans les situations d'épidémie, les propriétaires de pommiers ont jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours pour éliminer les symptômes de feu bactérien. Après ce délai, tous les arbres démontrant des symptômes seront abattus aux frais du propriétaire. Ceci exclut cependant les personnes ayant reçu une ordonnance en 2012 qui auront deux semaines pour éliminer les symptômes de la maladie en 2013.

Pour les cas isolés en situation normale, les propriétaires devront avoir procédé à l'élimination des symptômes de feu bactérien pour le 31 mars de l'année suivant la découverte de la maladie ou selon les exigences de l'inspectrice. À la confirmation de la présence de la maladie l'année suivante, le propriétaire aura deux semaines pour éliminer les symptômes du feu bactérien. Passé ce délai, tous les arbres démontrant des symptômes seront abattus aux frais du propriétaire.

Il est maintenant possible de déposer une plainte en ligne si vous pensez subir des préjudices à cause d'un foyer d'infection près de votre verger. Pour ce faire, consultez le site Internet du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans la section « Services en ligne » ([www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/servicesenligne/Pages/servicesenligne.aspx](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/servicesenligne/Pages/servicesenligne.aspx)).

## Coût de production 2011

L'étude sur le coût de production de la pomme tardive pour l'année 2011 réalisée par le Centre d'étude sur les coûts de production en agriculture (CECPA) est maintenant complétée. La Fédération tient à remercier les entreprises participantes à l'étude et le comité coût de production et sécurité du revenu pour les nombreuses heures consacrées à la réalisation de cette étude. La Fédération est satisfaite du déroulement général de l'étude. La Financière agricole utilisera ce nouveau coût de production à partir de l'année d'assurance 2013-2014.

Résultats techniques	
Superficie	24,5 ha
Nombre de pommiers	12 045 pommiers
Nombre d'UR	2 319 UR
UR nains	34%
UR semis-nains	31%
UR standards	34 %
Quantité produite	29 105 minots
Rendement quantité	12,55 minots/UR
% quantité acheminé à l'emballage	59%
% quantité acheminé à la transformation	41%
% de classement à l'emballage	79,2%
Rendement qualité (fantaisie)	5,87 minots/UR
% qualité	46,8%
<b>Temps de travail total</b>	<b>2,97</b>

Source : CECPA

Résultats économiques	\$/UR	\$/minot
<b>Charges</b>		
Charges variables	85,25	6,79
Charges fixes	11,14	0,89
Amortissement	6,51	0,52
Rémunération de l'avoir propre	5,21	0,42
Exploitants et famille	31,44	2,51
<b>Charges totales</b>	<b>139,55</b>	<b>11,13</b>
<b>Revenus</b>		
Pommes tardives	104,66	8,34
Programmes gouvernementaux	4,71	0,38
Autres revenus	9,83	0,78
Revenus totaux	119,2	9,50
<b>Coût de production*</b>	<b>129,72</b>	<b>10,34</b>

\*Coût de production : Charges totales – Autres revenus

## Arrimage entre l'ASRA et les programmes Agri

Dans le but d'éviter la double indemnisation, la Financière agricole du Québec effectue un arrimage entre les programmes Agri (Agri-Investissement et Agri-Québec) et l'ASRA en ajustant le revenu stabilisé pour tenir compte des sommes indemnisées dans le cadre des programmes Agri. Dans les cas où l'arrimage de l'année en cours n'a pu être récupéré au programme ASRA, celui-ci peut s'effectuer ultérieurement. Ce report des arrimages peut amener une distorsion entre la situation de marché réelle et la compensation que les producteurs pourraient ainsi recevoir du programme ASRA. Les conditions de marchés exceptionnelles de la récolte 2012 pourraient amener cette situation puisqu'aucune compensation n'est prévue pour l'année d'assurance 2012-2013. Il y aura donc un report des arrimages. Nous invitons donc les producteurs à rester vigilants et prévoir dans leur planification financière des prochaines années cette récupération des Agri, qui diminuera les revenus stabilisés et les compensations versées.



## Le personnel de la Fédération

Ligne de Montréal  
514 521-4850

Veillez composer le 450 679-0540 et le numéro de poste.  
Site Internet : [www.lapommequebec.ca](http://www.lapommequebec.ca).

Diane Allie, agente d'information et de communication	Poste 8312
Catherine Kouznetsoff, technicienne à l'information	Poste 8586
Geneviève Périgny, technicienne aux communications	Poste 8575
Caroline Gosselin, commis de bureau	Poste 8218
Mélanie Noël, conseillère au développement et à la recherche	Poste 8593
Diane Parenteau, secrétaire de direction	Poste 8254
Daniel Ruel, directeur général	Poste 8253
Yvan St-Laurent, inspecteur-vérificateur	Poste 8209

**\*Caroline Gosselin s'est joint à l'équipe de la Fédération en tant que commis de bureau. Nous lui souhaitons bienvenue au sein de l'équipe.**

Publicité payée

Prolonger la fraîcheur

# ProduceTech

Une division de National Pneumatic

## Préparez-vous dès maintenant pour la prochaine saison !



- Bennes de plastique pliables
- Système de lavage de contenants de plastique
- Plate-forme pour cueillette de fruits et taillage d'arbres
- Systèmes d'atmosphère contrôlée (Générateurs d'azote, Absorbants de CO2, Portes coulissantes étanches, Panneaux isolants, Produits d'étanchéité, Analyseurs de gaz et bien plus !)
- Systèmes d'enlèvement d'éthylène (hormone de maturité) dans les chambres froides



Visitez notre tout nouveau site internet : [www.producetech.com](http://www.producetech.com)

1008 Marcoux, Bureau 213, Granby (Québec) T: 450-994-4567 F: 450-994-6789